

**Durée**
28 h**Lieu**
St-Cyr Sur Mer**Groupe**
De 6 à 18 personnes**Tarif**
Sur devis

■ Prérequis

- Certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991.
- Être titulaire du BNSSA à jour de sa formation continue ou du titre de Maître-Nageur Sauveteur.
- Être titulaire du PSE 2 à jour de sa formation continue.

■ Public concerné

- Toute personne souhaitant devenir surveillant-sauveteur sur le littoral, responsable de la sécurité des zones de baignade en milieu naturel (plages, zones côtières) ouvertes au public.
- Les professionnels de la sécurité civile chargés de la surveillance des activités aquatiques en milieu littoral.

■ Objectifs de la formation

Former des **surveillants-sauveteurs aquatiques sur littoral** capables de :

- Assurer des missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans des zones de baignade situées sur le littoral.
- Participer à des dispositifs de surveillance évolutifs en fonction des risques et des conditions côtières.
- Réagir efficacement face à des situations d'urgence en milieu littoral en utilisant des techniques de sauvetage adaptées.

■ Compétences visées

- Analyser les risques présents sur une zone de baignade en milieu littoral.
- Mettre en œuvre des actions de prévention adaptées aux risques locaux spécifiques au littoral.
- Participer à des dispositifs de surveillance en utilisant des techniques de sauvetage adaptées au milieu marin et des matériels spécialisés.
- Participer à des actions coordonnées de sauvetage en mer, à proximité de la zone de baignade.
- Appliquer les gestes de premiers secours adaptés à des situations d'urgence en milieu aquatique.

■ Méthodes pédagogiques

- Formation en alternance entre théorie et pratique.
- Mises en situation réalistes dans des environnements littoraux naturels.

■ Moyens pédagogiques

- Matériel spécialisé de sauvetage littoral.
- Utilisation de matériels spécifiques au sauvetage en mer (bouées, planches de sauvetage, matériel de surveillance côtière, etc.).

■ Organisation de la formation / programme

- Utiliser les moyens de communication ;
- Réaliser un sauvetage sans matériel ;
- Réaliser un sauvetage avec palmes ;
- Réaliser un sauvetage avec bouée tube ;
- Réaliser un sauvetage avec la bouée tube et le filin ;
- Réaliser un sauvetage avec la planche ;
- Réaliser une sortie de l'eau d'une victime ;
- Réaliser une sortie de l'eau d'une victime traumatisée ;
- Prendre en charge un accident lié à la faune et à la flore ;
- Prendre en charge une noyade ;
- Prendre en charge un accident thermique.

■ Modalités d'évaluation

- Évaluation continue des compétences pratiques au cours de la formation.
- Certification finale basée sur des mises en situation pratiques.

■ Sanction

Certificat de compétences **Surveillant-Sauveteur Aquatique sur Littoral** validé par le ministère de la sécurité

■ Modalités d'accès et délais d'attente

- Fournir un dossier complet
- Inscription minimum un mois avant la session

■ Maintien et actualisation des compétences

Partie secourisme pse : 6h obligatoire annuellement

Partie SSAL : non défini à l'heure actuelle.

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui sous réserve de l'aptitude médicale, Formation adaptée aux personnes en situation de handicap, avec un accompagnement spécifique selon les besoins.

■ Qualification des formateurs

- Les formateurs doivent être titulaires du **certificat de compétences de formateur au sauvetage aquatique** et du **certificat de surveillant-sauveteur aquatique sur littoral**, en conformité avec les exigences réglementaires de formation continue.

■ Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61 – ams@croixblanche.info

Le programme est conforme à l'**arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile**

Nous contacter



AMS CROIX BLANCHE
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille
04 91 03 70 61 www.croixblanche.info